



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

5 | propositions pour une politique Artisanale Européenne

ÉDITO



Le 26 mai prochain les Européens se prononceront pour élire leurs représentants au sein de l'Union Européenne. Ce scrutin sera essentiel pour l'avenir de l'Europe, comme pour celui de la France.

Aujourd'hui encore pour les artisans, l'Europe rime trop souvent avec les normes qui les étouffent, des traitements inéquitables face aux grands groupes, l'hésitation à mettre en place une taxe sur les GAFA, les travailleurs détachés qui concurrencent de façon déloyale nos entreprises, ou encore les produits importés qui usurpent la notoriété de l'artisanat local.

Alors, si l'on veut que les artisans renouent avec le projet européen, il faut leur proposer une Europe du quotidien et de la proximité.

Car peut-on sérieusement continuer à construire l'Europe sans afficher clairement la volonté de relever ces enjeux prioritaires que constituent l'emploi, le pouvoir d'achat, le respect de notre environnement, l'économie de proximité ou encore la cohésion des territoires ?

Le renforcement des métropoles et la concentration des services dans les grands centres urbains ont accru le déséquilibre territorial. La redynamisation de nos territoires ruraux, de nos villes moyennes et de nos centres-bourgs passe nécessairement par le développement de l'activité économique et de l'emploi, et qui mieux que l'artisanat pour y contribuer ?

Les artisans sont déjà présents sur ces territoires. Ils doivent pouvoir y rester et prospérer, et c'est là que l'Europe a un rôle à jouer.

Mettons tous les sujets sur la table. Il est urgent de réduire significativement et durablement le coût du travail tout en supprimant la concurrence déloyale entre les États de l'Union. Il faut créer de toute urgence un choc de confiance, baisser massivement les charges et redonner un nouveau souffle à l'économie de proximité. Pour y parvenir, pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place d'une TVA dite « compétitivité » qui en ciblant les biens et les services produits en dehors de l'Europe compenserait cette baisse massive de charges sur les salaires ?

Il convient également de se saisir de questions telles que la diminution du nombre d'entreprises artisanales employeuses en zones rurales. C'est la capacité des entreprises à se développer, à former et à employer qui permet d'enrayer la paupérisation et la désertification des territoires fragilisés.

Parlons également de ce qui fonctionne et qui mériterait déjà d'être renforcé et amplifié. C'est par exemple Erasmus et la mobilité européenne des apprentis qu'il faudra encore développer avec des initiatives telles qu'un « Erasmus des bâtisseurs » en permettant à des jeunes de se former et de participer à ce chantier historique que constitue la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Les défis sont nombreux mais les solutions existent !

Il est indispensable que les futurs représentants des citoyens européens garantissent la reconnaissance de la force économique et sociale de l'artisanat comme moteur à la fois d'un développement équilibré de nos territoires et d'une Europe de progrès partagé par tous et partout.

L'Europe doit impérativement reconnaître le poids des entreprises artisanales dans l'économie et dans la société, et afficher cette reconnaissance à travers une véritable politique européenne de l'artisanat.

BERNARD STALTER

Président de CMA France

CMA France est l'établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA). En partenariat avec les organisations professionnelles, CMA France agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations nationaux et européens.



En France, les artisans représentent plus d'1,3 million d'entreprises de proximité et font vivre tous les territoires

L'artisanat et les petites entreprises sont la trame du tissu économique et social de l'Union Européenne.

Parmi l'ensemble des entreprises européennes, 99,1 % des entreprises sont des PME et 93 % comptent moins de dix salariés. Ces 23,8 millions d'entreprises européennes emploient plus de la moitié de la main-d'œuvre de l'Union Européenne, soit plus de 80 millions de personnes et produisent environ 60 % de sa valeur ajoutée.

Les artisans constituent la colonne vertébrale de l'économie réelle en Europe.

- Ils sont présents dans tous les territoires : qu'ils soient urbains, ruraux, péri-urbains, montagnards, insulaires et en outre-mer ;
- Ils apportent des services de proximité, sont créateurs de richesse et d'emplois non-délocalisables ;
- Ils constituent une réponse aux attentes de nos concitoyens avec des biens de qualité, produits localement et dans le respect de l'environnement.

EN FRANCE

1,3 million d'entreprises artisanales

3,1 millions d'emplois

140 000 apprentis dans l'artisanat

EN EUROPE

99,1% des entreprises sont des PME*

93% comptent moins de 10 salariés

Ces 23,8 millions d'entreprises
apportent 60% de la valeur ajoutée

L'artisanat et les TPE font vivre
tous les territoires

* Une petite et moyenne entreprise est une PME au sens communautaire, lorsqu'elle possède moins de 250 salariés, et n'excède pas un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros ou un total de bilan annuel de 43 millions d'euros.

CMA France défend cinq principes pour mener demain une véritable Politique Artisanale Européenne :

- 1** Garantir un traitement équitable entre les entreprises en Europe
- 2** Permettre un développement équilibré et maîtrisé des territoires
- 3** Faire de l'apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité européenne des apprentis
- 4** Prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire
- 5** Permettre aux artisans de transformer leur entreprise par l'innovation



1

GARANTIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE
ENTRE LES ENTREPRISES EN EUROPE

1 | GARANTIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE ENTRE LES ENTREPRISES EN EUROPE

La mise en concurrence des systèmes de taxation favorise les pratiques d'optimisation fiscale des grands groupes et des plateformes numériques. Les artisans sont ainsi pénalisés par le dumping social des pays qui exploitent un faible coût de la main-d'œuvre pour concurrencer les produits artisanaux.

AUJOURD'HUI :

- Le poids de la fiscalité pèse plus lourdement sur les entreprises locales que sur les grands groupes.
- La mondialisation des processus de production et de vente ont mis les petites entreprises artisanales en concurrence avec des pays où le coût de la main-d'œuvre et la rapidité d'acheminement sur le marché sont inégalables.
- La majorité des normes sont élaborées à partir de modèles existant au sein des grandes entreprises. Les entreprises artisanales sont par nature de plus petite taille, et c'est souvent sur le chef d'entreprise seul, en plus de l'exercice de son métier, que pèse la veille et la mise en conformité de son activité. L'évolution de l'environnement normatif est un frein au développement de nos entreprises car elle s'avère souvent très coûteuse pour l'artisan, pour une efficacité qui reste parfois à démontrer.
- La dernière révision de la directive 97/01 sur la situation des travailleurs détachés a apporté quelques avancées significatives. Néanmoins, la directive maintient le principe d'affiliation du travailleur détaché au régime de sécurité sociale du pays d'origine, permettant ainsi aux entreprises de taille importante de bénéficier des disparités de niveau de cotisations sociales entre les États.

NOS OBJECTIFS :

- ➡ CMA France souhaite le rétablissement d'une équité fiscale entre acteurs économiques et entre les États membres.
 - ➡ CMA France demande de réaffirmer le principe du « penser petit d'abord » pour ne pas pénaliser les entreprises artisanales.
 - ➡ CMA France demande que la disparité des systèmes sociaux ne constitue plus un avantage concurrentiel entre les entreprises.
-

CONCRÈTEMENT CELA SIGNIFIE :

- Coordonner les systèmes de fiscalité nationaux pour contrer l'évasion fiscale et les pratiques d'optimisation fiscale défavorables aux entreprises artisanales.
- Associer les entreprises artisanales dans le processus de normalisation pour prévenir des coûts disproportionnés.
- Supprimer les sources de dumping social entre les pays de l'Union Européenne.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR :

Pour une équité fiscale

- Imposer l'acquittement de l'impôt là où les bénéfices sont réalisés.
- Réformer le cadre normatif européen en matière de fiscalité afin de pouvoir réprimer les pratiques d'optimisation fiscale au même titre que les fraudes.
- Accélérer la mise en place de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) afin d'empêcher les grandes entreprises d'exploiter les différences d'attractivité fiscale et de faciliter l'accès des entreprises au marché européen.
- Mettre en place une TVA « compétitivité » qui en ciblant les biens et les services produits en dehors de l'Europe compenserait les différences du coût de la main-d'œuvre.

Pour une meilleure prise en compte des TPE dans le processus de normalisation

- Concevoir un «test Artisan», une méthodologie d'évaluation préalable de nouvelles normes afin de comprendre leur impact sur les entreprises artisanales. Appliquer ce test au stock de normes et réglementations existantes.
- Prévoir un suivi systématique des normes nouvellement adoptées par une évaluation après les faits permettant l'adoption rapide de mesures correctrices.
- Privilégier l'application volontaire des normes.

Pour mettre un terme à la concurrence déloyale sur le travail

- Aligner les charges patronales versées pour un travailleur détaché sur le niveau des travailleurs résidant dans le pays de destination.
- Rendre obligatoire la déclaration préalable de détachement dans tous les États membres.
- Adopter un « Buy European Act » qui, à l'instar du « Buy American Act » existant aux Etats-Unis, réserverait des marchés de fournitures et de services aux entreprises européennes en deçà d'un certain montant.



2

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ
DES TERRITOIRES

2 | PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ DES TERRITOIRES

Les artisans sont un atout pour l'économie réelle et leur ambition doit être encouragée car elle produit des effets bénéfiques, qu'ils soient économiques ou sociaux, sur tout le territoire.

AUJOURD'HUI :

- Les financements européens découragent les porteurs de projets en raison de leur complexité, de l'insécurité juridique liée aux difficultés d'interprétation et des délais de versement des fonds. Ces règles d'utilisation et de contrôle sont ressenties comme disproportionnées.
- Les produits artisanaux nécessitant un savoir-faire emblématique sur leur territoire sont concurrencés par des produits étrangers de basse qualité qui s'approprient leur notoriété faute de protection (Porcelaine de Limoges, Couteau de Laguiole, Savon de Marseille, etc).
- Le rôle des fonds structurels est de contribuer à un développement harmonieux et équilibré de tous les territoires (ruraux, urbains, montagnards, insulaires, ultra marins, etc.) et de tous les acteurs économiques.
- La politique de cohésion, à travers l'investissement dans l'économie réelle de proximité, doit constituer un puissant levier d'action pour réduire les inégalités territoriales et sociales.

NOS OBJECTIFS :

- ➔ CMA France demande que les fonds européens ciblent quatre thématiques au cœur des préoccupations des artisans : apprentissage et formation professionnelle, entreprises de proximité, innovation et développement durable, transition numérique.
- ➔ CMA France rappelle qu'il est nécessaire de distinguer systématiquement dans la réglementation bancaire européenne le cas des TPE de celui des PME à forte croissance, afin que cela ne représente pas un obstacle bloquant au développement des TPE.
- ➔ CMA France souhaite que deux niveaux de financement distincts soient maintenus pour les entreprises artisanales en matière d'innovation technique et de financement du développement territorial.

- ➔ CMA France demande une protection européenne des produits non agricoles à travers des indications géographiques. Celles-ci constituent une opportunité de développement pour les entreprises artisanales détentrices de savoir-faire reconnus sur le marché européen et international et un gage de protection pour le consommateur.
-

CONCRÈTEMENT CELA SIGNIFIE :

- Prévoir un budget ambitieux pour réduire les inégalités territoriales des régions entre États et au sein des États dans le cadre financier pluriannuel et employer les ressources européennes là où l'impact sur l'économie locale sera le plus certain et le plus fort.
- Faciliter l'accès des fonds européens aux entreprises artisanales.
- Créer des instruments financiers prenant en compte les enjeux de développement à petite échelle des entreprises artisanales.
- Valoriser et protéger les savoir-faire de qualité.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR :

Soutenir les acteurs du développement local par une politique économique ambitieuse

- Renforcer la spécificité du statut des régions ultrapériphériques (RUP) et flécher les aides vers des projets à forte valeur ajoutée.
- Cibler les fonds structurels vers les entreprises « traditionnelles » au même titre que les entreprises « innovantes ».
- Conserver le système de catégorisation des régions afin de maintenir un niveau de co-financement élevé.
- Pérenniser l'Initiative Européenne pour la Jeunesse dans le nouveau Cadre Financier Pluriannuel.
- Maintenir le FEADER pour le développement rural.

Permettre l'accès à un financement adapté aux entreprises artisanales

- Développer des instruments financiers simples et adaptés, tels que les garantis de prêt, au modèle économique des TPE.
- Garantir le bénéfice du programme Invest EU à une diversité d'entreprises en introduisant des dispositifs spécifiques en faveur des plus petites.
- Coupler produits financiers et accompagnement en créant un véritable éco-système entrepreneurial local.

Simplifier l'accès aux fonds européens

- Instaurer un pilotage territorial des fonds européens associant les organismes représentant les entreprises.
- Aller plus loin dans la simplification administrative des fonds structurels.
- Simplifier la réglementation sur les aides d'État et étudier la généralisation d'un système d'avance unique mobilisable sur tous les territoires.

Extension au niveau européen des Indications géographiques

- Promouvoir une initiative réglementaire pour créer un dispositif européen de protection des origines géographiques pour les produits artisanaux non-alimentaires.
- Assurer une reconnaissance des savoir-faire par un mécanisme simple en s'appuyant sur les procédures nationales d'enregistrement.

3

FAIRE DE L'APPRENTISSAGE
UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE EN MISANT
SUR LA MOBILITÉ EUROPÉENNE
DES APPRENTIS

3 | FAIRE DE L'APPRENTISSAGE UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE EN MISANT SUR LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES APPRENTIS

La mobilité européenne peut représenter un atout de taille pour l'apprenti et les entreprises d'accueil et d'origine, pourvu qu'un accompagnement personnalisé par les organisations intermédiaires soit garanti.

AUJOURD'HUI :

- Si la compétence nationale en matière de formation professionnelle doit être respectée, l'Union Européenne peut jouer un rôle primordial dans la revalorisation de l'image de la filière professionnelle.
- La découverte d'un environnement étranger a un impact majeur sur le développement des compétences professionnelles, internationales, transversales et personnelles des apprentis. Les entreprises artisanales n'ont cependant pas toujours la structure administrative nécessaire pour gérer ou la capacité à financer l'apprenti en mobilité.
- Le chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris, « chantiers de France », doit permettre la création d'un lieu d'information et de sensibilisation aux métiers de la construction à proximité immédiate du parvis et favoriser le développement d'un « Erasmus des Bâisseurs ».

NOS OBJECTIFS :

- ➔ CMA France souhaite que l'Union Européenne encourage la création de réseaux d'acteurs impliqués en faveur d'une formation professionnelle d'excellence, à l'instar de ce qui est déjà fait pour l' « université européenne » (Programme Erasmus 2021-2027).
 - ➔ CMA France demande que l'augmentation des bénéficiaires du programme Erasmus+ soit couplée avec des ressources suffisantes pour l'accompagnement des apprentis par les structures d'accueil et les entreprises d'envoi et d'accueil. Des mécanismes de réciprocité doivent être créés pour assurer la reconnaissance des contrats d'apprentissage du pays d'envoi.
 - ➔ CMA France propose de créer un Erasmus des Bâisseurs. Ce programme permettrait à de jeunes apprentis européens de venir acquérir un savoir-faire et partager le leur avec des apprentis français en faisant de Notre-Dame de Paris le premier CFA Européen.
-

CONCRÈTEMENT CELA SIGNIFIE :

- Revaloriser la filière professionnelle de l'éducation en tant que parcours d'excellence.
- Développer la mobilité des apprentis.
- Créer un Erasmus des Bâtisseurs.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR :

Ecart de compétences

- Consulter régulièrement les organisations intermédiaires dans la définition de plans et stratégies pour l'emploi et la formation en Europe.
- Promouvoir les échanges de bonnes pratiques à travers des incitations aux jumelages entre centres de formation/lycées professionnels.
- Mener des campagnes de promotion au niveau européen de la filière professionnelle.
- Renforcer les programmes d'échanges en entreprises pour les apprentis et les enseignants.

Mobilité apprenante

- S'assurer que le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 prévoit le triplement des ressources pour Erasmus+, tel que dernièrement envisagé par le Parlement européen.
- Créer un Statut d'apprenti européen.
- Financer la constitution d'un réseau européen de centres de formation professionnelle d'excellence de l'artisanat sous l'Action-clé 2 du Programme Erasmus+ (« Alliances pour les compétences »).
- Prévoir une ligne budgétaire spécifique destinée aux réseaux facilitant le développement de la mobilité apprenante.

The background is a solid blue color with a pattern of lighter blue stars, similar to the European Union flag. A white rectangular box is positioned in the center, containing text. To the left of the box, a large white number '4' is displayed.

4

PRENDRE PART À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE GRÂCE À L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

4 | PRENDRE PART À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Il faut créer les conditions pour que les artisans puissent participer à la transition écologique à travers leur rôle central dans l'économie circulaire

AUJOURD'HUI :

- L'entreprise artisanale constitue une réponse aux attentes de la société pour le développement de l'économie circulaire en raison de sa clientèle locale, son mode de production à petits volumes et sa capacité à répondre au besoin individualisé du client.
- Dans la boîte à outils de l'économie verte, le recours à la réparation des biens achetés est un moyen de s'attaquer à la surconsommation et au gaspillage. L'Union Européenne a la possibilité d'encourager l'activité des artisans-réparateurs.

NOS OBJECTIFS :

- ➔ CMA France demande que l'artisanat soit reconnu comme un levier d'action majeur de la transition vers une économie verte et durable, notamment à travers la réparation.

CONCRÈTEMENT CELA SIGNIFIE :

- Assurer la rentabilité et la praticabilité de l'activité de réparation.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR :

Transition écologique et économie circulaire

- Inclure les biens réparés dans les biens bénéficiant d'un taux de TVA réduit à travers la révision de la directive 2006/112/CE concernant les taux de taxe sur la valeur ajoutée.
- Adoption d'un indice de réparabilité pour les biens électroménagers afin d'informer les consommateurs européens sur les probabilités de réparer un bien.

5

PERMETTRE AUX ARTISANS
DE TRANSFORMER LEUR ENTREPRISE
PAR L'INNOVATION

5 | PERMETTRE AUX ARTISANS DE TRANSFORMER LEUR ENTREPRISE PAR L'INNOVATION

L'actuelle définition de « l'innovation » accorde une attention démesurée aux entreprises du numérique et de l'innovation technologique. Une nouvelle définition « d'innovation » doit la remplacer pour inclure les entreprises qui innovent à l'échelle locale.

AUJOURD'HUI :

- La définition actuelle de « l'innovation » réserve une place énorme à l'innovation technologique et à l'innovation de rupture, alors que ces entreprises ne représentent qu'une part très minoritaire des TPE et PME.
- Les entreprises artisanales bénéficient de peu d'aides publiques pour leur permettre d'innover : exemptions fiscales, subventions, mise à disposition de structures et services...

NOS OBJECTIFS :

- ➔ CMA France demande une définition inclusive de l'innovation dans les instruments de financements européens pour que les entreprises artisanales bénéficient de ces aides.
- ➔ CMA France souhaite aussi que l'Union Européenne soutienne une forme d'innovation qui corresponde aux besoins des entreprises artisanales et de l'économie réelle des artisans.

CONCRÈTEMENT CELA SIGNIFIE :

- Reconnaître la capacité d'innovation des entreprises artisanales.
- Animer des structures et réseaux novateurs de TPE et entreprises artisanales.
- Accompagner et financer la découverte d'opportunités de développement pour l'artisan.

NOS PROPOSITIONS POUR Y PARVENIR :

Elargir la définition inclusive de l'innovation

- Elargir la définition de l'innovation et les outils de financement aux autres formes d'innovation (organisationnelle, commerciale, etc.).
- Favoriser l'accès des TPE aux organismes de recherche et développement.
- Favoriser l'accès à l'intelligence économique locale au profit des entreprises artisanales pour identifier les « marchés amis » où orienter leur développement.

Avec
**le réseau des ,
l'Artisanat a de l'avenir**

NOS 5 PROPOSITIONS

- 1 Garantir un traitement équitable entre les entreprises en Europe
- 2 Permettre un Développement équilibré et maîtrisé des territoires
- 3 Faire de l'apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité européenne des apprentis
- 4 Prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire
- 5 Permettre aux artisans de transformer leur entreprise par l'innovation



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

www.artisanat.fr